

Plus tard, le 1er décembre 1888, M. Charlebois a accepté en règlement \$28032.00.

Nous avons omis plus haut de parler de l'item \$14,820.00 pour les assurances. M. Charlebois a chargé cette somme à la province bien qu'il fût tenu de les payer en vertu des spécifications déposées au département.

Une chose a dû frapper nos lecteurs. La plupart des objets mentionnés ci-dessus auraient pu être achetés par les employés du département des Travaux Publics. Ils sont payés pour cela et les énormes profits que M. Charlebois a réalisés seraient restés dans le coffre de la province au lieu de tomber dans le gousset de M. Charlebois.

Donnons encore quelques détails qui achèveront d'édifier le public sur ce célèbre contrat de M. Charlebois.

Les meubles ont été spécialement estimés par M. Rickaby, un des premiers meubliers de Québec.

Il a trouvé que les pupitres des députés seraient bien payés à \$14, il y en a 33, ce qui ferait \$462.00, au lieu de \$816.00, surcharge \$354.00.

Les sièges avec coussins valent \$3.50 à \$4.00 et M. Charlebois a eu \$6.00.

Les chaises des galeries payées \$6.00 valent \$1.50 à \$1.75; et les pupitres des reporters, pour lesquels M. Charlebois a eu \$60.00, seraient grassement payés avec \$25.00 à \$30.00 !!

L'ameublement des cinq chambres de comités, chargé \$500.00, ne vaut pas \$200.00.

Celui des chambres des messagers porté à \$150.00 vaut à peine \$50.00 !!

Dans la salle : manger, M. Charlebois a chargé pour 25 chaises \$100.00, elles valent \$50.00 !!

Pour un buffet (\$100.00) qui vaut \$25.00; pour deux tabls de service (\$40.00), qui valent \$20.00; pour une pendule (\$50.00) invisible à l'œil nu !!

Pour un ameublement du buffet et

de la cuisine (\$250.00) qui vaut à peine \$150.00 !!

Dans le conseil législatif, M. Charlebois a eu \$600.00 pour 25 fauteuils : il y en a 27; le malheureux a failli se voler, mais les 27 ne valent que \$324.00 !!

Dans la salle de lecture, le contracteur a chargé \$48.00 pour 12 chaises. Il n'y en a qu'une, qui vaut neuf francs !

Passons au vestiaire. M. Charlebois a chargé \$720.00 pour 90 armoires; il n'y en a que 67, une petite différence de 23, et ces 67 ne valent que \$268.00; différence \$462.00.

Voilà l'estimation impartiale et donnée sous serment par un homme désintéressé. En effet, M. D. Rickaby est un homme d'une haute compétence et dont l'intégrité est connue de tous les citoyens de Québec. Il a affirmé qu'il accordait un prix libéral pour chaque article et qu'il aurait été heureux de les fournir pour ce prix.

M. Rickaby a ajouté ce que tout le monde admettra—qu'il ne comprenait pas pourquoi les meubles n'avaient pas été achetés directement par le greffier de la chambre, qui aurait pu les avoir des marchands eux-mêmes à moitié du prix arraché par M. Charlebois à la vénalité des ministres.

Certains ouvrages ont été évalués par MM. Stavelly, architecte, et Archer, constructeur, tous deux de Québec.

Leur évaluation n'a porté que sur une partie des travaux dont, on se le rappelle, le cout total chargé au gouvernement est de \$15,532. Les items laissés de côté sont principalement ceux qui concernent la plomberie, la sonnerie électrique et des ouvrages enlevés. Ces items, non évalués, représentent une somme de \$5,475, et ceux qui l'ont été, celle de \$10,057.

MM. Stavelly et Archer ont trouvé une surcharge de \$4,025 sur cette somme, on de près de la moitié. Ils ont été d'opinion en outre que M. Charle-

bois
de \$
cher
cuti
C'
295
que
meu
com
elle
El
ment

lo P
cha
lan
\$3
2o P
bre,
—s
2o P
char
de \$
carr
860.
o Po
le sc
\$1,2
char,
o Pou
\$200
ge \$1
o Les
charg
surch
7o P
bour
et ne
\$50.0
o Pou
charg
diffé
la pié
\$452.0
MM. S
ne les
core tr
bons
ux de
ix et q